

Santé, Sécurité et Conditions de Travail (SSCT) pour les membres du CSE



CHAMBRE DE COMMERCE
ET D'INDUSTRIE

Formation Continue - Droit et réglementation

Entreprises de plus de 300 salariés

Objectifs :

- Mieux appréhender la réglementation en matière de santé, sécurité et conditions de travail.
- Evaluer les différents types de risques liés à l'activité de son entreprise
- Savoir mener une analyse en cas d'accident du travail ou de maladie professionnelle.

Public :

Membres élus au Comité Social Economique dans un établissement de moins de 300 salariés.

Pré-requis : Parler et écrire le français.

Compétences visées :

- Se situer et s'approprier les droits et devoirs du Comité Social Economique (CSE) dans l'évaluation et la prévention des risques professionnels.

Les plus pédagogiques :

Animateur : Nos formateurs sont choisis pour leurs expertises métiers, leurs compétences pédagogiques et leur connaissance de l'entreprise


Méthodes :


Une pédagogie interactive favorisant l'acquisition des savoirs, savoir-faire et savoir-être. Nos salles sont équipées d'outils multimédias et interactifs et de tous matériels en lien avec la thématique traitée.

Validation / Certification :

Attestation de formation.

INFORMATION

 5 jours (35 H)

 Nous consulter

ANGERS - CENTRE PIERRE COINTREAU
132 av de Lattre de Tassigny - Siret 13000460900058

CHOLET - EURESPACE FORMATION
Rue Eugène Brémond - Siret 13000460900066

SAUMUR - ESPACE FORMATION DU SAUMUROIS
Square Balzac - Siret 13000460900074

**Programme :****1. RECHERCHER ET EXPLOITER LES INFORMATIONS EXTERNES A L'ENTREPRISE, POUVANT ÊTRE UTILISÉES****2. APPRÉCIER LA SITUATION DE L'ENTREPRISE AU REGARD DE LA PRÉVENTION DES RISQUES****3. LES ACCIDENTS DE TRAVAIL, ACCIDENTS DU TRAJET ET MALADIES PROFESSIONNELLES****4. LES PRINCIPES DE LA RÉGLEMENTATION EN SANTÉ ET SÉCURITÉ AU TRAVAIL**

- L'évaluation des risques et document unique (décret 2001-1016 du 5 nov 2001)
- Le processus d'apparition du dommage
- Les principes généraux de prévention (loi du 31 décembre 1991)
- La formation à la sécurité et les fiches de poste
- Les entreprises extérieures et le plan de prévention (Décret 92 158 du 20 fév 1992)
- Le protocole de sécurité (Arrêté du 26 avril 1996)
- Les Equipements de Protection Individuelle
- Les contrôles réglementaires
- Le Salarié Désigné Compétent

5. SITUER SON RÔLE PARMIS LES ACTEURS EN SANTÉ SÉCURITÉ AU TRAVAIL**6. SITUER SON RÔLE A L'INTERIEUR DU COMITÉ SOCIAL ÉCONOMIQUE**

- L'organisation des réunions plénières et extraordinaires
- L'ordre du jour
- Le compte-rendu
- La préparation d'une réunion
- Les missions
- Le règlement intérieur de la C.S.E
- La notion de danger grave et imminent
- Le délit d'entrave
- L'expert du CSE

7. ÊTRE CAPABLE DE PARTICIPER EFFICACEMENT AUX VISITES PÉRIODIQUES

- La mise en place de la visite
- Création d'un guide de visite adapté à l'entreprise
- Les attitudes à avoir lors de la visite

8. ÊTRE CAPABLE DE PARTICIPER EFFICACEMENT AUX CONSULTATIONS DU CSE

- Les différentes consultations du CSE
- Les attitudes à avoir lors des consultations

9. RECUEILLIR DE L'INFORMATION A PARTIR DES SITUATIONS RÉELLES DES SALARIÉS

- Travail réel et travail prescrit
- Les questionnaires d'entretien

10. L'ANALYSE D'ACCIDENT DE TRAVAIL

- La responsabilité pénale en cas d'accident
- Les différentes phases de l'analyse



- Le questionnaire d'accident
- La multi causalité d'un accident de travail
- Méthode de l'arbre des causes

11. LES RISQUES PROFESSIONNELS

- Les risques psychosociaux
- Les risques inhérents à l'activité
- Le travail sur écran
- La manutention manuelle
- Les TMS
- Les produits chimiques
- Le travail posté

Pour illustrer la formation, les stagiaires sont invités à emporter les documents suivants :

- Bilan annuel de prévention
- PAPRI Pact
- Document unique
- Livret d'accueil
- Plan de prévention
- Protocole de sécurité
- Ordres du jour de réunion
- Procès-verbaux de réunion

Repas offert